

Plus d'une quarantaine d'habitants sont présents, une dizaine d'élus.

Question : le point sur les restrictions d'eau

2011 a été une année très sèche, avec des conséquences plutôt bénéfiques pour le tourisme mais surtout de fortes tensions sur la ressource en eau potable, à l'échelle départementale.

En 2011, une production au niveau des captages de 600m³/jour pour une consommation de 500 m³/jour, ce qui laisse une très faible marge. En 2006, la production était de 1600m³ /jour.

En novembre 2011, la consommation était de 576 m³/jour pour une production de 580 m³/jour, donc une situation à flux tendu. La continuité de la distribution d'eau a été permise par la mobilisation des agents, qui ont joué sur le niveau les différents réservoirs d'eau potable pour assurer l'alimentation en eau aux usagers. Une importante veille sur les fuites a été réalisée depuis 2 ans, 13 fuites importantes ont été traitées soit 400 à 450m³/jour. Un système d'écoute sur le réseau a permis la détection de ces fuites. Ces mesures ont permis d'éviter au syndicat l'achat d'eau au syndicat de la Rozeille, dont le prix de l'eau est supérieur à celui pratiqué par le Syndicat de la Haute Vallée de la Creuse.

Le SAIEP assure la distribution d'une eau non traitée à un prix raisonnable.

Un arrêté a été pris très tôt dès avril 2011 afin d'anticiper les problèmes, parallèlement à un arrêté préfectoral pris quelques semaines plus tard, et qui n'a pas été renouvelé cet automne, contrairement à ce qui s'est fait sur les communes du SIAEP. L'interdiction de tout usage non prioritaire de l'eau potable, comme le lavage de voiture est donc maintenue jusqu'à nouvel ordre. Des systèmes d'économiseur d'eau permettent aussi de réduire les consommations domestiques.

L'intégralité de l'arrosage sur le fleurissement a été assurée avec une eau recyclée (récupération des eaux pluviales) grâce au réservoir situé près du stade.

Un système d'information géographique est en cours de mise en place afin d'améliorer la gestion du réseau et de renforcer la traçabilité de la ressource. Ce SIG se met en place dans le cadre d'un stage, d'une élève ingénieur de l'ENSG (école de l'Institut Géographique National), Sophie Try.

Les restrictions d'eau ont pu être levées début janvier. Les importantes précipitations de fin d'année ont permis à nos sources de retrouver des productions « normales ».

Question : pourquoi la gratuité de l'eau pour les campings car ?

Les élus s'étaient déjà interrogés en 2008 sur ce sujet – un devis avait été demandé à une entreprise pour fournir un monnayeur - le coût de cet équipement, 12 000€, était apparu comme trop important au regard de sa « rentabilité ». Un nouveau devis de monnayeur a été demandé. Compte tenu des restrictions d'eau, le système a été bridé au niveau de la pompe du parking.

Le choix de la gratuité à l'installation de ce système s'explique par le coût du monnayeur et par le risque de vandalisme qu'un tel dispositif pourrait entraîner.

Pour autant : les camping-caristes participent à la vie des commerces du centre ville.

Il convient donc de trouver une juste mesure entre l'accueil de ces touristes, que la ville n'aurait aucun intérêt à faire fuir et l'intérêt des Felletinois. Selon un habitant, les campings caristes apprécient cet équipement mais sont aussi surpris de sa gratuité.

Une habitante propose une rubrique sur les économies d'eau dans le Dis Fuse.

Question sur les ordures ménagères et la collecte sélective

- Un container aux Combes est équipé d'une serrure, ce qui empêche son utilisation. Cette information sera transmise à la communauté de communes.

- Contrairement à certaines rumeurs, le contenu des sacs jaunes est bien recyclé. Les membres de la commission environnement avaient pu visiter le site de Saint Silvain Bas le Roc où sont traités les résidus secs (RS) c'est-à-dire le contenu des sacs jaunes. Une compensation financière, proportionnelle au volume de RS traités est versée à la communauté de communes. Ces résidus secs sont en effet valorisés et constituent une matière première.

Containers papier : où sont les points de collecte pour les papiers et cartons ?

L'IME récupère et recycle les papiers et cartons.

Selon une habitante, un fléchage serait nécessaire à l'IME pour faciliter l'accès au site.

Il existe aussi, pour les commerces du centre ville, un point de collecte au niveau de la rue du Château. Un point d'apport volontaire existe également au font à l'Anel sur le haut du parking camping car, en face des futurs services techniques.

Les participants posent le problème des containers en ville. En effet, certains usagers ne contribuent pas à la bonne tenue de ces points, en y jetant tout et n'importe quoi et ce malgré plusieurs informations auprès des utilisateurs. Certains considèrent ces points comme un lieu de ramassage des ordures ménagères ce qui n'est pas le cas : certains usagers devraient faire des efforts et ne pas considérer ce lieu comme une décharge. Il est difficile de trouver une solution satisfaisant tout le monde, mais il y a clairement un problème de citoyenneté et une nécessité de responsabiliser les usagers.

Question : Déjection canines

3 distributeurs de sacs pour déjections canines existent : Place des Arbres, rue Détournée et rue des Fossés. Ils semblent peu utilisés par les propriétaires de chiens. Une vérification des distributeurs doit être faite. Une sensibilisation des propriétaires sera à nouveau réalisée, mais les élus n'excluent pas de faire verbaliser les maîtres contrevenants.

Question sur l'éclairage public : opération « Jour de la nuit »

Le 1^{er} octobre 2011, la commune de Felletin a participé à une opération nationale « jour de la nuit ». L'objectif de cette initiative était d'aborder la question des éclairages nécessaires ou non, du point de vue des économies d'énergie possibles.

A l'échelle du PNR, deux actions ont été organisées : une conférence sur les consommations électriques liées à l'éclairage public à Saint Georges Nigremont et l'extinction de l'éclairage public à Felletin.

Cette opération a eu le mérite de susciter le débat sur la gestion de l'éclairage public, indispensable pour les uns, superflu pour les autres.

Chacun peut avoir un avis sur ces questions et la commission environnement ouverte et consultative peut permettre d'avancer sur ce sujet.

Certains habitants ont pu être surpris par cette extinction, cependant, des articles dans la presse (la Montagne, l'Echo), sur le site internet de la ville, des messages sur la radio France Bleu Creuse ont été diffusés. Des affiches réparties dans le centre ville, principalement dans les commerces, annonçaient également cette opération.

Par ailleurs, cette action s'inscrit dans une démarche plus large, engagée par la municipalité depuis 2010. Une étude d'ERDF présentée en conseil municipal, ouvert à tous, apporte tous les détails sur le plan d'action envisageable.

La suppression n'est pas à l'ordre du jour ! Le Conseil Municipal a privilégié l'adaptation des équipements, qui se traduit par un plan pluriannuel : installation d'horloge astronomique, lampes moins consommatrices, réduction de l'intensité, uniformisation, etc... Dans le même temps, l'installation de nouveaux équipements (près de nouvelles constructions par exemple) ne sera pas

systematique, mais s'inscrira dans le respect des réglementations, routières par exemple, et des besoins collectifs réels.

Une habitante explique que l'arrivée de l'éclairage public dans les villages a été, il y a seulement quelques dizaines d'années une certaine révolution, symbolisant le progrès, d'où un attachement important à ces équipements.

Un conseiller municipal, propose de ne pas remplacer toutes les ampoules défectueuses, permettant à terme de supprimer dans les faits la moitié de la consommation liée à l'éclairage public.

Plus que jamais, il revient à chacun d'entre nous d'être toujours plus responsable de ses actes de consommation d'énergie. La collectivité ne peut s'affranchir d'agir également dans ce sens. Le règne du toujours plus n'est plus d'actualité : nos équipements collectifs doivent s'adapter tout comme nos habitudes. Soyons collectivement responsables !

Question : Numérotation des maisons/la Poste

La numérotation de toutes les parcelles construites (certaines ont été oubliées !) est en cours de réalisation par la Mairie, en lien avec la Poste. Des contacts ont également été pris avec une entreprise locale pour la fourniture de plaques. Des réunions d'informations seront organisées dans le courant de l'année 2012 avec les habitants concernés.

Question : Poste/horaires de levée des boîtes aux lettres

Les horaires de levée indiqués sur les boîtes ont changé ; ils sont passés de 12h à 9 h. Dans les faits, ces boîtes ne sont pas forcément relevées à 9 h.

Depuis le déplacement du centre de tri à Aubusson, le bureau de poste de Felletin ouvre à 9h. Cet horaire plus tardif a été justifié par une faible fréquentation du bureau de poste à ce moment là. La municipalité a pu obtenir, après de difficiles négociations, une ouverture du bureau jusqu'à 12h30 tous les jours ainsi qu'une ouverture plus tardive le jeudi jusqu'à 18h00, et ce pour une période de test de 6 mois. Les élus, et la population doivent constamment se mobiliser pour maintenir un service public de qualité.

Questions sur le quartier Robert Judet - Globalement sur ces questions, les mêmes réponses que l'an dernier :

Signalement d'un poteau EDF penchant dangereusement sur la voie publique – Les services de la commune ont signalé ce problème aux services d'ERDF et du SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) qui en ont vérifié la solidité.

Multiplication des câbles aériens dans le quartier : à quand un enfouissement ?

L'enfouissement des réseaux a un coût non négligeable pour la collectivité. Il se fait progressivement par quartier, tout en étant lié aux projets et cofinancements des exploitants des différents réseaux.

Circulation importante dans la rue : dangerosité pour les riverains du fait de la vitesse excessive et dégradation de la voirie, sans parler des poids lourds qui empruntent cette rue par erreur (en venant d'Ussel).

Une réflexion est menée pour voir quelles solutions apporter pour réduire la vitesse (pas de ralentisseurs car ils entraînent aussi des nuisances sonores pour les riverains) et marquer plus clairement la patte d'oie au bas des rues Robert Judet et Jean Mazet. Un marquage au sol est en cours de réflexion. Cet aménagement fera l'objet au préalable d'une réunion avec les habitants du quartier.

Plateforme de stockage (ancien lavoir) : où en est le projet ?

La Mairie a fait nettoyer et libérer cette plate forme qui a vocation à être aménagée pour devenir un espace d'accueil touristique - espace de repos et non plus espace de retournement comme il l'est aujourd'hui. Le projet est toujours en réflexion en parallèle avec l'aménagement du quartier de la gare où pourrait être créé un espace de retournement adapté pour les poids lourds, dans ce qui aujourd'hui utilisé de façon sauvage (non autorisé) pour du stockage de bois. Maintenant que cet espace est dégagé, des poids lourds l'utilisent de plus en plus comme stationnement. Les deux actions seront menées de front.

Problème des peupliers bordant la déviation : nuisances pour riverains (feuilles sur toitures et sur chaussée).

La Mairie a envoyé plusieurs courriers aux propriétaires sans succès à ce jour. Il y a un problème de succession. Vu la présence d'une ligne électrique moyenne tension, il est nécessaire de couper l'électricité, ERDF a donc été contactée pour cette opération qui devrait avoir lieu en début d'année 2012.

Les feuilles sur la route constituant un problème de sécurité pour la circulation, le Conseil Général va faire élaguer ces arbres à la demande de la commune ; la facture sera ensuite transmise aux propriétaires. *Action réalisée courant février 2012*

Où en est le projet de déviation ?

L'étude d'impact menée par le Conseil Général est terminée et les résultats doivent être intégrés dans le dossier de demande d'utilité publique qui sera fourni aux services de l'Etat. Ce complément a été demandé par l'Etat, afin de limiter tout recours ultérieur susceptible de retarder encore plus la procédure. Le PNR a apporté son avis technique sur le projet. A ce jour, on peut estimer que l'enquête publique devrait être lancée au cours de l'année 2012. Le montant des travaux est estimé à 18 millions d'€, ce qui représente le budget d'un mandat entier du conseil général pour les travaux de voirie ! Felletin demeure le dernier point noir en Creuse en dehors de Chénérailles.

Une habitante propose qu'une bande boisée soit mise en place à la fin des travaux dans le cadre de la prise en compte paysagère. Des modélisations 3D seront présentées au public afin de donner une idée plus précise des impacts sur le paysage. Le projet doit permettre une véritable mise en valeur du bourg de Felletin.

La Mairie a rappelé à plusieurs reprises au Conseil Général et à l'Etat, l'importance de ce projet pour le développement de Felletin comme pour la sécurisation de la circulation. Ce projet peut être soutenu par la population par une pétition.

Problème de l'entretien du talus rue Georges Nigremont

Ce terrain communal est très difficile d'accès et demande l'intervention d'une entreprise spécialisée pour un coût unitaire de 2.000€. Depuis 2 ans, la Mairie a fait procéder à son nettoyage. Cependant, une solution plus pérenne est à l'étude pour éviter un entretien fastidieux et coûteux. La solution serait d'y installer un couvert végétal sans entretien.

Le talus SNCF coté habitation : *depuis de nombreuses années, il est entretenu par les riverains alors qu'il est propriété de la SNCF. Certains ne peuvent plus le faire et après de nombreux efforts un responsable de la SNCF a pu être contacté, et a enfin pu faire intervenir une entreprise pour nettoyer le talus. Serait-il possible d'avoir un appui de la municipalité pour que ce nettoyage soit effectué tous les ans ? (question de nov 2010)* La Mairie l'avait également signalé à plusieurs reprises auprès des responsables régionaux de la SNCF. Elle continuera à appuyer les habitants du quartier dans ce genre de démarche, et de façon plus générale pour que les travaux d'entretien de ce talus soient réalisés régulièrement – rappelons que cet espace est privé.

L'entretien du talus de soutènement de la route de Tulle est du ressort du Conseil Général, des reprises seraient peut être nécessaires au niveau des pierres d'angle.

Christophe Garraud explique que l'UTT, basée à Felletin, doit entretenir 850 km de route par an, un seul passage est donc réalisé en hiver avec une épaveuse, même si les vipères sont très présentes en été.

Entretien des fossés : Une gestion différenciée ou « gestion raisonnée durable » se met en place au fur et à mesure avec les services communaux. Toutes les zones ne nécessitent pas le même entretien compte tenu de leur usage. Il ne s'agit pas de négligence, mais de la volonté municipale d'améliorer l'efficacité des services techniques et d'intégrer une démarche de développement durable en préservant la biodiversité. Il est donc nécessaire de sensibiliser la population sur ce mode de gestion.

Le stockage d'une entreprise en bordure de route d'Ussel a plutôt diminué suite aux demandes de la commune et des riverains.

Question du stationnement handicapé rue des Fossés:

De nouveaux stationnements pour personnes handicapées ont été matérialisés : place des Arbres, place Courtaud et rue des Tours de l'Horloge. Les travaux rue des fossés concernaient uniquement la reprise des réseaux, aucun aménagement spécifique n'a donc été prévu. Pour autant, les services techniques vont étudier la possibilité de marquage au sol d'emplacements spécifiques pour le stationnement des personnes handicapées.

Question sur l'urbanisation future du Tour de la Boule

Il n'y a pas de projet d'urbanisation à court terme. D'autres zones seront urbanisées en priorité (Sainte Espérance avec le projet d'écoquartier).

Aménagement de la rue Grancher

Les nouveaux aménagements donnent globalement satisfaction, et permettent une circulation piétonnière et automobile un peu plus sûre. Sur le stationnement, une information aux riverains a été réalisée à plusieurs reprises. La normalisation est en cours.

Rappel sur la concertation qui a largement prévalu dans l'organisation de ce chantier : réunions spécifiques avec les riverains, invitations systématiques aux réunions de la commission travaux sur place, concertation pour définir les emplacements de stationnements les plus appropriés...

De façon générale, la municipalité souhaite continuer à cultiver ce lien avec les habitants pour trouver ensemble les solutions les plus justes par rapport à leurs attentes et à ce qu'il est possible de faire.

Limitation de la vitesse en centre ville : la vitesse est limitée à 30km au centre ville, de l'entrée de ville rue Grancher (chapelle Blanche) à l'intersection avec la route de Crocq (dans le sens Ussel/Aubusson) et à partir de l'intersection route de Crocq dans le sens Felletin-Ussel. De nouveaux panneaux rappellent ces règles. Dans le reste de la ville où il n'y a pas d'indications spécifiques le code de la route s'applique : 50km/h.

Projet d'un écoquartier à Sainte Espérance

La réflexion est en cours pour réaliser un aménagement cohérent de ce quartier. L'étude sera lancée dans les prochains mois (financée à hauteur de 70%). Les achats de terrains ont débuté.

Question sur la possibilité d'apporter des conseils aux propriétaires et aux artisans pour la restauration du patrimoine.

Un livret a été réalisé par l'association Bâti et Savoir Faire pour le Pays Sud Creusois. Cet outil de sensibilisation aux techniques anciennes a été réalisé en collaboration avec les professionnels du bâtiment. Ces guides sont disponibles dans les mairies du Pays Sud Creusois et dans les agences immobilières. Des compléments d'information sont disponibles sur le site internet du Pays Sud.

Question sur la tufière de la route d'Aubusson

Cet espace n'est pas amené à devenir une tufière, mais un déblai pour une durée provisoire. Il n'est pas possible aux habitants de venir se servir de tuf pour des raisons d'équité.

Question sur l'exemplarité, en matière de bâti ancien et de savoir faire traditionnels, des travaux de la commune

Pour le centenaire des formations au bâtiment à Felletin, un belvédère a été réalisé en face de la colline des Granges. Ce monument est composé d'un monolithe de granit sculpté et d'un mur en pierre sèche.

Un autre mur en pierre sèche a été réalisé route d'Aubusson, en partie par des chantiers écoles organisés par Bâti et Savoir Faire.

Question : les volets de couleurs vives sont-ils autorisés

Ces teintes vives ne sont pas forcément interdites. L'ouvrage qui fait référence en la matière est le nuancier régional. Ce nuancier n'est qu'indicatif et donne des tons à utiliser ; mais il n'est pas toujours facile d'utilisation. Il est disponible en mairie.

Finances locales

La situation financière de la commune est bonne. En réponse à une interrogation, la commune n'a pas contracté d'emprunts dits toxiques et a un niveau d'endettement moyen. Pour autant, la prudence est de mise du fait du caractère incertain des dotations de l'État. Les recettes de la commune se composent en effet de la fiscalité locale et des dotations de l'État. Celles ci sont gelées depuis 2 ans. La fiscalité a également évolué avec la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la contribution sur la valeur ajoutée. La communauté de communes assure la redistribution aux communes membres.

Si l'on compare avec des communes de même taille, la fiscalité à Felletin est l'une des plus faibles.

Ces ressources permettent à la commune de financer les investissements et de faire fonctionner l'ensemble des services aux habitants. Ce qui pose le problème de la différence de fiscalité au sein des communes de la communauté de communes. Cela entraîne une sorte de « concurrence déloyale » car les gens s'installent dans une commune où le taux est faible, mais viendront utiliser les services de la ville d'à côté, sans participer donc à ses frais de fonctionnement.

Un budget primitif a été voté début décembre afin d'avoir notamment un budget annexe pour la direction enfance jeunesse, suite à la municipalisation des activités de CIGALE.

Question sur la présentation du budget dans Dis Fuse

Le budget synthétique présenté dans Dis Fuse se doit d'être le plus clair possible, mais s'il apparaît comme « hermétique », cela vient du fait qu'il est difficile de résumer un budget de plusieurs dizaines de pages en un tableau. Il n'y a bien sûr aucune volonté d'opacité : le budget complet est consultable en mairie.

Question sur la possibilité de mettre en place des conseils de quartier

Les habitants sont tout à fait encouragés à organiser des réunions de quartiers. La municipalité met déjà en place régulièrement des moments d'échanges avec les riverains afin de présenter,

discuter et ajuster les aménagements avec la population. Des commissions ouvertes et consultatives sur différentes thématiques ont lieu régulièrement.

Le conseil municipal des jeunes existe depuis 3 ans. Cette instance participe à l'organisation de différentes manifestations comme le Téléthon ou les portes ouvertes de la maison de retraite. Tous ces espaces d'échange doivent être utilisés par les habitants, tout comme cette réunion annuelle, engagement pris par l'équipe élue en 2008.

Entretien des chemins ruraux et plus particulièrement celui du plateau des Combes.

L'entretien des haies de ce chemin était fait par les agriculteurs qui ne souhaitent plus le réaliser. Des engins forestiers ont utilisé ce chemin et l'ont dégradé. Même si les besoins de travaux apparaissent indispensables, il est nécessaire de trouver des financements. Le remembrement est en cours sur la commune limitrophe de Moutier Rozeille.

M. Garraud de l'UTT Felletin indique que des travaux d'élagage et des travaux sur les pylônes doivent être réalisés par RTE sur des lignes à haute tension.

Quelle est la situation de la cogénération ?

La SOCCRAM a été rachetée par GDF Suez. Elle est donc passée d'un groupe familial à une société multinationale. Afin d'augmenter la rentabilité de la société, l'actionnaire a mis fin à l'utilisation de bois. Pour l'instant, celui-ci prévoit de fournir de la chaleur jusqu'en 2019 mais avec du gaz. 7 personnes sur 10 ont été reclassées, ont changé d'entreprise ou sont en formation, car un fonctionnement au gaz demande moins de maintenance et d'entretien qu'avec du bois. Les anciens employés ont eu des propositions de reclassement mais pas forcément dans la région, ce sont donc 7 familles qui sont impactées sur le territoire. La municipalité de Felletin, en lien avec tous les partenaires du projet, tente de négocier un retour au bois comme énergie. Un audit sur la délégation de service public a été commandé par la commune.

Les discussions avec le groupe continuent. Ce dossier est une préoccupation permanente pour la municipalité. Le déficit est de 2 millions d'euros par an. Un des points de désaccord avec GDF est la question de la prise en charge des investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'unité. Il faut souligner que plus il y a de projets et donc de demande en bois énergie, plus son prix augmente.

Deux anciens conseillers municipaux, qui avaient soutenu le projet à son lancement ont tenu à rappeler le contexte qui avait conduit à ce projet ambitieux. La tempête de 1999 avait entraîné une explosion de l'offre en bois, le bois énergie n'était pas encore aussi développé dans les zones périurbaines, et l'industrie ne s'intéressait pas encore à ces produits qui étaient des déchets, et qui sont donc devenus des matières premières. Le modèle économique qui prévalait en 1999 n'est donc plus viable aujourd'hui avec un prix de matière première qui a multiplié par 8 en 10 ans. Se pose aussi le problème des unités qui voient le jour à proximité des villes où la ressource en bois n'est pas locale.

Réseau Services Séniors

Après une première phase de diagnostic, les élus, les membres de la commission action sociale et solidarité et les services de la commune travaillent à la recherche de financements et de partenariats pour un poste d'animateur du réseau. Les thématiques des animations, du logement et du transport apparaissent comme les plus importantes pour les séniors. De nombreuses rencontres ont eu lieu, et des échanges seront encore proposés pour ceux qui souhaitent s'informer sur ce projet.

Les Galoupiots

La maison d'assistantes maternelles a ouvert en mars 2011. 3 assistantes maternelles travaillent en lien avec CIGALE.

Les investissements se montent à 10 000€, le Crédit Agricole a apporté une aide de 3000€ par l'intermédiaire du Fond de Revitalisation de l'Economie Rurale Locale.

La rencontre se termine vers 23h, suivie d'un pot de l'amitié.